



# Politique salariale Groupe

2025-2026

Toulouse  
le 11 mars 2025

## Insuffisante et inéquitable

La Direction a réuni les Organisations Syndicales Représentatives pour les négociations relatives aux SMH et point d'ancienneté sur la période juillet 2025-juin 2026, le 4 mars puis le 11 mars.



Lors de la 2<sup>e</sup> réunion, la Direction a émis les propositions suivantes concernant les éléments de politique salariale à traiter au niveau du Groupe.

Thématique	Proposition de la Direction
↳ Périmètre et durée d'application de l'accord de politique salariale Groupe	L'accord s'étend <b>du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026</b> . Il concerne les sociétés appliquant <b>l'accord de statut social</b> des salariés Airbus en France.
↳ Calendrier des négociations	Les politiques salariales dans les différentes sociétés seront négociées <b>d'ici le 31 mars</b> (hors Airbus Defence & Space).
↳ Politiques salariales des sociétés	<b>Négociées dans chaque société</b> avec un cadre harmonisé pour les dates d'application : <b>entre le 1<sup>er</sup> juillet 2025 et le 30 juin 2026</b> .
↳ Valeur du point d'ancienneté	<b>Revalorisation +0,10 € au 1<sup>er</sup> janvier 2026</b> , ce qui représente +1,3% d'augmentation (aujourd'hui 7,60 €).
↳ Grille des SMH Airbus	Réévaluation des SMH : <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>1% "en moyenne" avec de fortes disparités selon les classes</b> (ex : +3,5% pour la classe 5, +0,5% pour les classes 11 et 16, mais <b>rien pour les classes 10, 14 et 15</b>...). Voir page suivante.</li><li>• Application au <b>1<sup>er</sup> janvier 2026</b>.</li></ul>

Classe d'emploi	Proposition Direction
1 et 2	N/A
3	+2,5%
4	+3,0%
5	+3,5%
6	+2,0%
7	+2,0%
8	+1,0%
9	+1,5%
10	+0,0%
11	+0,5%
12	+1,5%
13	+1,0%
14	+0,0%
15	+0,0%
16	+0,5%
17	+0,0%
18	+0,0%

Malgré une évolution par rapport à la première réunion, la CFE-CGC considère que la grille de réévaluation proposée par la Direction pour les SMH (+1% en moyenne) n'est **pas acceptable en l'état** :

- **Le niveau global de revalorisation est insuffisant** compte tenu de l'inflation, des résultats et des ambitions du Groupe Airbus.
- **Les disparités constatées entre les différentes classes sont incohérentes** vis-à-vis de l'attractivité et de la fidélisation de l'ensemble des catégories de salariés et de leur engagement.

Concernant le **point d'ancienneté**, la proposition de la Direction (+0,10€) **reste insuffisante** au regard de l'inflation.

**En résumé : la proposition actuelle est insuffisante et inéquitable pour les techniciens et les cadres.**

**Rappel : pour les mêmes raisons (niveau trop faible +0,9% et disparités selon les classes), la CFE-CGC n'a pas signé la revalorisation des SMH de la Métallurgie proposée pour 2025 par le patronat de la branche (UIMM).**

La prochaine réunion est planifiée le 18 mars.

Il y a tant de choses **qui nous réunissent**

